

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	Beuxes, Sammarçolles
NOM DE L'ECOLE / DU RPI	RPI Beuxes Sammarçolles
DATE DE LA REUNION	7 novembre 2023

PARTICIPANTS

: présent ou présente *EXC* : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Titulaires Mme CLÉMENT <input checked="" type="checkbox"/> Mme BONTEMPS <input checked="" type="checkbox"/> Mme SARDIN <input checked="" type="checkbox"/> Suppléantes Mme DURANTON Exc Mme KESTEMAN Exc	Président ou présidente Mme LAPOUGE <input checked="" type="checkbox"/> Enseignants, enseignantes Mme MASSON <input checked="" type="checkbox"/> M. DESVAUX <input checked="" type="checkbox"/> IEN Mme JUSSAUME, Exc	Mairie de Sammarçolles Mme BERTON, maire M.REIGNIER, adjoint Mme CASSEGRAIN, adjointe Mairie de Beuxes M. MONERRIS, maire Mme FLEURIAU, Adjointe Exc CCPL Mme BAUD Exc	Invité ou invitée (en fonction de l'OJ)

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Masson.

ORDRE DU JOUR

<ol style="list-style-type: none"> 1) Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves. 2) Le vote pour réunir les deux conseils d'école du RPI en un seul conseil. <p>En cas de vote favorable à la réunion des deux conseils d'école, l'ordre du jour du conseil d'école du RPI sera :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rappel du fonctionnement et des missions du conseil d'école 2) Règlement intérieur 3) Bilan de rentrée (les effectifs, le fonctionnement, l'organisation du temps scolaire) 4) Hygiène et sécurité 5) Les projets des différentes écoles 6) Les travaux, les achats
--

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Elections des représentants des parents d'élèves :

Chaque école a organisé ses propres élections le vendredi 13 octobre.

Ecole	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Blancs ou nuls	Nb de sièges	Titulaires élu.es	Suppléant.es élu.es
Beuxes	36	27	21	6	1	Mme Sardin	Mme Duranton
Sammarçolles	66	52	36	16	2	Mmes Bontemps et Clément	Mme Kesteman

Le taux de participation de cette année est en hausse par rapport à l'année dernière : il passe cette année à 75 % pour Beuxes et à plus de 78% pour l'école de Sammarçolles.

Le nombre de bulletins nuls est encore très élevé, un rappel du fonctionnement du vote devra être fait à la rentrée prochaine.

Vote pour siéger en un seul conseil d'école pour l'année 2023-2024

A l'unanimité, il a été voté que les conseils des deux écoles se feront en commun pour le reste de l'année. Les personnes présentes lors du dernier conseil d'école ont validé le précédent compte-rendu.

Lecture du rôle et du fonctionnement du Conseil d'Ecole :

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école.

Il est constitué pour un an et siège jusqu'au renouvellement de ses membres à la rentrée prochaine. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Il est composé de droit, des enseignants, des maires des communes et un adjoint de leur choix, des représentants de parents élus. Les membres supplémentaires sont les suivants : le délégué départemental de l'éducation nationale, l'inspecteur de l'éducation nationale, des représentants élus des parents d'élèves suppléants, les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique (Rased), l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales. Ils ont une voix consultative.

Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Il établit le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis sur toute question touchant au fonctionnement de l'école et à la vie de l'école (cantine, hygiène et sécurité, activités périscolaires, travaux, ...).

2. REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITE

Le nouveau règlement intérieur est présenté. Il a été mis à jour en fonction du nouveau décret paru pendant l'été pour lutter contre le harcèlement à l'école. Les modifications concernent aussi les horaires des APC, les horaires du car et le nombre de PPMS obligatoires.

Rappel des conditions du vote.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

Ce règlement est disponible sur le site des écoles à cette adresse : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/rpi-bms/>

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3. ACTIONS PEDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ECOLE

Projets des écoles :

Programme PHARE

Les deux écoles se sont engagées dans le programme PHARE. Elles sont au niveau 1 : engagement.

3 grands points doivent être réalisés :

- une équipe ressource est constituée au sein de la circonscription. Cette équipe interviendra sur les situations d'intimidation ou de harcèlement, formera les autres personnels et sensibilisera l'ensemble de la communauté au repérage des situations.
- participer à au moins un temps forts du programme : journée Non au harcèlement (à partir du CP), Safer Internet Day et prix Non au harcèlement.
- réaliser dix heures d'apprentissage annuelles à partir du CP.

Un questionnaire anonyme a été proposé aux élèves à partir du CE2.

Ecole et cinéma

Beuxes : « Billy Eliott » le 5 octobre.

« Le magicien d'Oz » le 18 janvier.

Sammarçolles : 2 films pour la classe de GS/CP/CE1 et 2 séries de courts métrage pour les maternelles.

Les écoles font leur maximum pour partager le car avec une autre classe.

Spectacle culture en Herbe

Les 2 écoles sont inscrites.

Sammarçolles : jeudi 14 mars « Barket de fraises » : spectacle chantant

Beuxes : mardi 23 janvier « Pardon » : danse contemporaine

Semaine du court métrage en mars :

Les films sont visionnés en classe.

A l'école de Sammarçolles, une projection est prévue la semaine de la Fête du court métrage le soir après la classe. La séance est ouverte aux familles de l'école.

Festival du livre

L'école de Beuxes est retenue à l'intervention proposée par la médiathèque « la petite fabrique de BD ».

Un auteur, Olivier Lhôte interviendra 10 séances dans la classe de mi-décembre à mars afin de créer avec les élèves une BD. Chaque élève recevra la BD imprimée.

Piscine :

Beuxes : du 4 avril au 23 mai tous les lundis après-midi de 14 h 30 à 16 h 15 et les jeudis matins de 9 h 30 à 11 h 15.

Sammarçolles : du 07/11/2023 au 18/12/2023 les mardis matins et jeudis après-midis. Pas de nouveau agrément cette année.

L'équipe remercie les parents qui se rendent disponibles.

Cycle rugby

La classe de GS-CP-CE1 réalisera un cycle rugby en période 4 à l'école avec la présence d'un intervenant. Avec le mondial de rugby cette année en France, ce cycle permettra de faire découvrir ce sport aux élèves et de développer les notions de respect et de collectif.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Cycle athlétisme

La classe de Beuxes s'est portée volontaire pour bénéficier de 8 interventions d'athlétisme proposées par le comité départemental 86. Ces interventions sont gratuites et organisées une fois par semaine.

Prévention routière

La classe de GS-CP-CE1 organise au mois de mai un cycle vélo et prévention routière grâce au kit MAIF prêté par la circonscription. Comme évoqué en réunion de rentrée, il sera demandé aux familles d'apporter les vélos des élèves à l'école avec un casque. Ces vélos pourront rester à l'école le temps du cycle.

Energie Tour Soregies

L'école de Beuxes n'a pas été retenue à l'animation sur les économies d'énergie.

Projet jardin et biodiversité et développement durable

Le projet se pérennise. Les classes continuent le jardinage dans les bacs.

La zone non-entretenu dans le pré du Crué est toujours installée. La cuve de récupération d'eau de pluie a permis d'arroser les potagers toute l'année dernière et continue à être utilisée.

Des poubelles de tri ont été fournies cette année pour les classes. Les enfants sont sensibilisés au tri de papier, carton, plastique. Les poubelles sont correctement utilisées. Le composteur est utilisé par la cantine, les élèves (temps du goûter à l'accueil périscolaire, cuisine en classe, déchets alimentaires de l'équipe éducative...).

Pour valoriser toutes ces actions, l'école de Sammarçolles souhaite être labellisée « école E3D ».

Lien mairie - école / devoir de mémoire

La mairie de Beuxes a sollicité la classe de CE2/CM1/CM2 pour être présente à la cérémonie du 5 décembre en hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Les élèves sont invités à chanter la marseillaise.

Journée RPI : le jeudi 27 juin

Répétition du spectacle de la fête d'école et fabrication des programmes le matin.

Spectacle offert à tous les enfants l'après-midi par l'ADASC.

Fête des écoles : le vendredi 28 juin, en soirée à Beuxes.

Classe transplantée pour l'école de Beuxes

La classe de CE2-CM1-CM2 partira du 27 au 31 mai au Mont St Michel avec la classe de CM1-CM2 de l'école de Vézières.

L'ADASC prendra en charge financièrement le projet. Il s'élève à 394 € par enfant.

Il sera demandé aux familles 100 € par enfant. Un tarif dégressif sera mis en place pour les fratries (2 dans l'école).

Des demandes d'aide auprès des PEP, JPA et du rectorat (subvention) vont être envoyées.

Sortie de fin d'année école de Sammarçolles : non définie.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

4. RESSOURCES HUMAINES DE L'ECOLE

Les effectifs actuels :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	12	5	8	11	9	2	10
19		24			21		
		43					

Total : 64 enfants

Il y a eu 6 départs durant l'été (déménagements + départs pour le privé).

Pas de Tps cette année. 2 demandes potentielles pour une rentrée en janvier.

Il faudra s'assurer auprès de la CCPL si de tels élèves (moins de « 3ans ») pourront bénéficier du transport scolaire et de l'accueil périscolaire.

L'équipe pédagogique a été réduite suite au retrait d'un poste d'enseignant sur l'école de Beuxes, transformant l'école en classe unique. L'école accueille cette année des élèves du CE2 au CM2.

Mme Gamelon, AESH intervient le mardi toute la journée et les jeudis et vendredis matins.

L'école de Sammarçolles garde une équipe enseignante stable. Il y a deux classes : PS/MS et GS/CP/CE1.

La CCPL met à disposition 2 ATSEM : Mme Gourdin sur tout le temps scolaire et l'accueil périscolaire du soir, Mme Turmeau, remplaçante de Mme Güire, qui reprendra ses fonctions le 8 décembre, tous les matins et l'accueil périscolaire de matin.

Il a été arrêté par la directrice aux vues de la situation complexe de la classe de GS/CP/CE1 que, comme elle connaissait bien les enfants, Mme Gourdin resterait dans la classe des grands le matin et ferait la surveillance du dortoir et irait dans la classe des petits l'après-midi.

La classe de GS/CP/CE1 est très compliquée compte tenu du grand nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers et d'enfants en situation de handicap.

Pour cette raison, l'équipe a convenu d'une organisation spécifique : un décloisonnement chaque après-midi du groupe des GS dans la classe de M. Desvaux.

2 AESH, Mme Lahoussine et Mme Gamelon, sont présentes dans la classe des GS-CP-CE1. 1 éducatrice du SESSAD vient dans la classe tous les vendredis matins pour suivre 2 élèves.

APC

Depuis la mise en application de la loi Rilhac, les directrices sont exemptées des APC, sauf si elles décident le contraire.

A Beuxes, il n'y aura pas d'APC pour cette année.

Les horaires des APC pour l'école de Sammarçolles ont été déplacés au jeudi après la classe de 16h15 à 17h15.

Besoins particuliers

Une rencontre avec le RASED a eu lieu dans les écoles pour les exposés de situation et les éventuelles prises en charge.

Des équipes éducatives et des équipes de suivi vont être menées.

Les PAI ont été réalisés.

Accueil périscolaire

Il faut que les parents aient régularisé financièrement leur situation pour continuer à bénéficier du service.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Transport scolaire

Il n'y a plus qu'un seul trajet pour tout le RPI. Le soir, les élèves n'attendent plus dans la cour de l'école à Sammarçolles et sont directement récupérés à la sortie par l'accompagnatrice du car.

5. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Budget alloué par les mairies et/ou la CCPL :

Sammarçolles :

La CCPL alloue la somme de 60€ par élève scolarisé en maternelle, ce qui fait la somme de 1740€ pour l'année civile 2023.

La CCPL a rappelé que ce budget est prévu pour l'achat du petit matériel, de jeux et des consommables à destination des maternelles.

La CCPL a octroyé un nouvel ordinateur portable à Mme Lapouge pour remplacer l'ancien appartenant à la CCPL devenu vétuste mais elle a rappelé que ce n'était plus de sa compétence.

La mairie de Sammarçolles alloue la somme de 40 euros par élève scolarisé en CP et en CE1 sur l'année scolaire 2023-2024, soit 760€.

Beuxes : 1 850 € par année civile pour 2 classes.

Le budget 2024 pour une classe n'est pas encore établi.

Projet TNE

Les mairies de Sammarçolles et de Beuxes souhaitent participer de nouveau au projet TNE afin de moderniser davantage les outils numériques dans les écoles. Un audit dans chaque école a été mené par l'Agence des territoires.

Beuxes : un devis pour 2 ordinateurs portables et 6 tablettes a été établi.

Sammarçolles : des pourparlers sont en cours pour définir les besoins et les possibilités.

Plan Bibliothèque

Une proposition pour redynamiser les bibliothèques d'école est arrivée ce jour en mairie et dans les écoles.

La mairie peut recevoir une subvention de 1 500 € si elle s'engage à compléter ces moyens alloués par l'état sous forme d'une subvention complémentaire.

Les mairies et les directrices soulignent le peu de temps de concertation accordé : le dossier doit être adressé au service concerné au plus tard le 20 novembre.

Il n'est pas certain que les enseignants aient le temps d'écrire le projet pédagogique et que les mairies réunissent leur conseil municipal.

6. PLACE DES PARENTS A L'ECOLE

ADASC (Association pour le Développement des Actions Sportives et Culturelles, composée de parents et d'enseignants)

Bilan financier : Il a été présenté à l'assemblée générale qui s'est tenue le 26/09/2023.

Morgane Brunet a été réélue présidente.

Ses ressources : Cotisation annuelle demandée aux parents : 15 € par enfant

Subvention Mairie : 200 € par classe

Le bénéfice des actions menées

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Les rencontres parents – enseignants

Les réunions de rentrée se sont tenues la 2^{ème} semaine de septembre. Les parents ont été plus nombreux que l'année dernière à Sammarçolles.

Suite aux évaluations nationales, les parents ont été reçus pour la restitutions des résultats.

7. HYGIENE ET SECURITE

Vigipirate

Depuis vendredi 13 octobre, la posture VIGIPIRATE a été élevée au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire national.

Ces mesures de protection supplémentaires se déclinent autour des 3 points suivants :

1- Une sécurisation plus forte des écoles :

L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte. Un contrôle visuel des sacs doit être effectué, tout refus autorise la directrice à refuser l'accès à son école.

L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée et répertoriée, là aussi, en cas de refus, l'accès peut être refusé par décision de la directrice.

Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves sur les temps d'entrées et sorties des écoles.

Les stationnements et attroupements devant les écoles devront être évités dans la mesure du possible.

Ces mesures s'appliquent de la même façon au temps périscolaire.

2- Une approche globale de la sécurité renforcée des écoles et établissements scolaires : vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves du PPMS et des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

3- Vigilance particulière autour des sorties et voyages scolaires :

A ce stade, les voyages scolaires demeurent autorisés sous couvert d'une validation par le directeur académique. Au regard des destinations, une analyse des lieux de visites pourra être utile avec les organisateurs et/ou les autorités académiques.

Les sorties scolaires occasionnelles sont également autorisées et ne nécessitent pas d'autorisation préalable des responsables académiques.

Exercice incendie

école de Beuxes : exercice réalisé le 29 septembre.

Les enfants sont sortis rapidement.

école de Sammarçolles : le premier exercice incendie a été le 29 septembre. Les enfants ont bien réagi au signal, l'évacuation a été rapide. Un rappel a été fait sur les conseils d'évacuation comme la fermeture des portes en quittant une pièce pour éviter les appels d'air.

PPMS

Les PPMS ont été mis à jour et envoyés à l'inspection académique.

Le PPMS attentat-intrusion de l'école de Sammarçolles a aussi été transmis à la CCPL qui souhaitait en prendre connaissance et réaliser un exercice sur le temps périscolaire.

Compte tenu de la situation de crise suite à l'attentat d'Arras, l'exercice PPMS attentat-intrusion qui doit normalement se dérouler avant les vacances d'autonome a été repoussé au retour des vacances.

Une copie de ces 2 PPMS sera transmise aux mairies.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Les travaux dans les écoles

Sammarçolles : Travaux effectués :

- Tracés de cour repeints
- Tableaux réinstallés dans les classes des grands et des petits + panneaux de liège
- Réhabilitation des toilettes de l'ancien logement pour les adultes.
- Ouverture de la cabine de toilette pour plus d'intimité aux élèves de la classe des grands dans le bloc sanitaire.

Travaux demandés :

- Enlèvement du nid de guêpes qui se forme sous la toiture.
- Une solution pour les fortes chaleurs. Pour rappel, la classe des GS-CP-CE1 est montée à plus de 30° sur toute la période chaude de septembre à octobre.
- Les anti-pince-doigts aux portes de l'accueil périscolaire doivent être remplacés.

Beuxes : Travaux effectués :

- La plinthe sous la fenêtre droite dans l'ancienne BCD a été changée.
- Le joint de la porte de l'ancienne BCD a été réparé.
- La BCD et les armoires de direction ont été transférées dans l'ancienne salle de classe des CE.

Des grilles ont été installées au bout des étagères afin que les livres ne tombent pas.

- Une salle informatique et d'activités a été créée dans la salle du milieu.
- Les tracés dans la cour ont été repeints.
- Les portes du local sportif ont été renforcées et repeintes et des crochets pour le cadenas de la porte de gauche ont été installés.
- L'anti-pince-doigts de la porte de la classe des CM a été changé.
- 4 tables doubles et 3 tables simples ont été transférées à Crué.

Travaux demandés :

- Mme Masson demande si le robinet extérieur dans la cour peut être remis en service afin de pouvoir remplir des arrosoirs.
- L'ADASC souhaiterait installer une petite boîte aux lettres sous le panneau d'affichage à côté du portail.
- La serre et la cuve devraient être installées prochainement dans le jardin par l'ADASC.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

9. ACTIVITES COMPLEMENTAIRES EDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES ORGANISEES PAR LES COLLECTIVITES ET MISES EN ŒUVRE HORS TEMPS SCOLAIRE, DANS LES LOCAUX SCOLAIRES

Le prochain conseil d'école est prévu **le mardi 12 mars**.

Fait à Beuxes

Le 20 / 11 / 2023

La présidente du Conseil d'Ecole : Mme Lapouge

La secrétaire de séance : Mme Masson

